

Déclaration du Consortium APAC sur l'agriculture et la biodiversité dans le cadre du point 18(d) de l'ordre du jour de la COP 17 de la CDB

Déclaration du Consortium APAC à la 17^e réunion de la
Conférence des Parties (COP17) à la Convention sur la diversité
biologique (CDB) à Erevan, en Arménie

Par le **Consortium APAC**

Le point 18(d) de l'ordre du jour de la 17^e réunion de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) porte sur la biodiversité et l'agriculture dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).

Alors que les Parties avancent dans la mise en œuvre du CMBKM, il est crucial de relier les réalités des APAC-territoires de vie à la Cible 10, qui vise à garantir que les zones consacrées à la production agricole, aquacole et forestière soient gérées de manière durable et résiliente, en harmonie avec la biodiversité.

Depuis nos territoires, nous avons analysé avec soin les contributions que les systèmes agroécologiques apportent au monde entier en tant que modèles de gestion et de conservation communautaires, en promouvant des systèmes agricoles fondés sur les savoirs traditionnels et sur des pratiques agroécologiques qui régénèrent les sols, l'eau et la biodiversité, et qui fonctionnent comme des espaces de connectivité à l'échelle du paysage. En outre, les systèmes agricoles communautaires sont essentiels pour faire face au changement climatique, car ils contribuent à maintenir des écosystèmes sains et diversifiés. Des conclusions similaires sont rapportées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui affirme avec un degré de confiance élevé que « les pratiques agricoles qui intègrent les savoirs autochtones et locaux peuvent aider à relever les défis conjugués du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ».

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par les points suivants :

- Eau, terre, territoire et agriculture : la Cible 10 ne traite pas suffisamment de la gouvernance communautaire de l'eau ni des droits fonciers et territoriaux, pourtant essentiels à une production agricole durable.
- Semences et droits des agriculteurs : les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales de conserver, d'échanger et d'améliorer les semences natives ne sont pas explicitement reconnus.
- Impacts de l'agriculture industrielle : un débat plus approfondi et des décisions plus fermes sont nécessaires concernant les effets négatifs des monocultures, des produits agrochimiques et des systèmes d'agriculture intensive sur la biodiversité et la santé des communautés.
- Intersectionnalité : la Cible 10 devrait intégrer des approches qui tiennent compte du genre, de la jeunesse et des peuples afrodescendants dans la relation entre agriculture et biodiversité, c'est-à-dire un lien plus explicite avec les Cibles 22 et 23.
- Marchés inclusifs : l'accent n'a pas été suffisamment mis sur la nécessité de chaînes de valeur qui reconnaissent et rémunèrent équitablement les produits agroécologiques communautaires.
- Résilience climatique et transition juste : des sécheresses plus sévères, des précipitations erratiques et d'autres effets du changement climatique ont un impact direct sur les systèmes de production des Peuples Autochtones et des communautés locales ; c'est pourquoi un soutien libéré de la dépendance aux combustibles fossiles et d'autres fausses solutions doit être au centre du débat.

Le Consortium APAC exhorte donc les Parties à veiller à ce que la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal considère l'agriculture non pas uniquement comme une production, mais comme un système vivant d'interactions entre les communautés, les territoires et la biodiversité. Reconnaître et soutenir les APAC-territoires de vie est essentiel pour réaliser une transition juste vers des systèmes agroalimentaires durables, résilients et culturellement diversifiés. Pour y parvenir, il faut :

- Intégrer les APAC en tant qu'acteurs clés de la mise en œuvre de la Cible 10, en reconnaissant leur contribution à la biodiversité agricole.
- Adopter des engagements contraignants visant à réduire l'utilisation de produits agrochimiques et à promouvoir la transition agroécologique.
- Garantir un financement direct aux Peuples Autochtones et aux communautés locales qui gèrent des systèmes agricoles durables.

- Reconnaître et protéger les droits sur les semences autochtones, en veillant à ce que les politiques agricoles ne favorisent pas uniquement les entreprises.
- Inclure des indicateurs de diversité bioculturelle dans le suivi de la Cible 10, afin de mesurer non seulement la biodiversité biologique, mais aussi la biodiversité culturelle qui lui est associée.
- Promouvoir des politiques de commerce équitable qui intègrent les produits issus des communautés dans des chaînes de valeur durables et solidaires.
- Renforcer la gouvernance de l'eau en tant que partie intégrante d'une agriculture durable.

Documents connexes

CBD/COP/DEC/16/13. 1er nov. 2024 : <https://www.cbd.int/decisions/cop/?m=cop-16>

Décision 15/28. 19 décembre 2022 : <https://www.cbd.int/decisions/cop/?m=cop-15>

CBD/COP/DEC/XIII/3, 16 décembre 2016 : <https://www.cbd.int/decisions/?id=13485>

Mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal par les systèmes agroalimentaires : <https://www.cbd.int/decisions/?id=13485>